

L'ADEME

➤ Historique

L'Agence de l'Environnement et le Maîtrise de l'Energie, créée en 1990, est l'aboutissement de plusieurs fusions :

L'Agence pour les Economies d'Energie (l'AEE) créée en 1974, le Commissariat à l'Energie Solaire créé en 1978 (COMES), les comités Géothermie et Réseaux de chaleur créées dans les années 1970, pour devenir l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME).

Puis, l'AFME, l'Agence pour la Qualité de l'Air (AQA) créée en 1980 et l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED) créée en 1975, se sont regroupées pour devenir l'ADEME en 1990

➤ Statut

Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports et du Logement, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

➤ Les missions de l'ADEME

L'ADEME participe à la **mise en œuvre des politiques publiques** dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de permettre aux entreprises, aux collectivités locales, aux pouvoirs publics et au grand public de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à leur disposition ses capacités **d'expertise et de conseil**.

Elle finance, entre autre, des projets de recherche mais également la mise en œuvre de projets dans cinq domaines d'intervention : **déchets, sols pollués et friches, énergie et climat, air et bruit, actions transversales** (production et consommation durable, villes et territoires durables).

➤ L'ADEME : 4 missions principales

- **Connaître** : L'ADEME assure l'animation et participe au financement de la recherche et de l'innovation. Elle participe également à la constitution et à l'animation de systèmes d'observation pour mieux connaître l'évolution des filières.
- **Convaincre et mobiliser** : L'information et la sensibilisation des publics sont des conditions essentielles de réussite des politiques en matière d'environnement. Dans ce cadre, l'ADEME met en place, en partenariat avec différents acteurs, des campagnes de communication de grande ampleur pour faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achats et d'investissement.
- **Conseiller** : L'ADEME assure un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques. La diffusion directe par des relais de conseils de qualité est une composante majeure de la mise à disposition de l'expertise de l'Agence : aide aux maîtrises d'ouvrage et soutien aux relais et aux réseaux d'acteurs.
- **Aider à réaliser** : L'ADEME déploie des types de soutien financier gradués et favorise la mise en œuvre de références régionales et nationales



Contact

Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
2, boulevard de Gabès - B.P. 139 -
13267 Marseille Cedex 08

Tel : 04 91 32 84 44 (de 9h30 à 12h et de 14h à 16h)
Mail : ademe.paca@ademe.fr